moyen-âge, une épitaphe latine, où une belle et touchante pensée se cachait sous une sorte de jeu de mots : « J'ai voulu le ciel et non la terre. *Non solum, sed cœlum.* » Aujourd'hui, au nom d'une logique inexorable, ceux qui travaillent, qui souffrent, et qui ne croient plus à rien, retournent cette parole. La menace aux lèvres, souvent les armes à la main, ils disent : « Le ciel est vide, qu'on nous donne la terre, et si on nous la refuse, nous la prendrons. *Non cœlum, sed solum.* »

» Je veux aussi justifier l'Evangile d'avoir inspiré aux chrétiens le dédain de leurs droits et l'oubli de leurs devoirs civiques.

» Elle est nôtre, monsieur, entièrement nôtre, la fière revendication opposée par saint Paul à l'injustice et à la honte d'un traitement arbitraire. « Vous voulez me faire flageller; vous n'en avez » pas le droit. Je suis né citoyen chrétien. »

Ce n'est point ici une parole isolée et sans conséquence. Elle s'appuie sur un principe, elle a créé une tradition dont tous les jours encore nous réclamons le bénéfice et l'honneur. Loin de nous désintéresser des droits qui nous sont communs avec nos concitoyens, nous ne nous lassons pas d'y chercher notre plus sûre garantie contre les dénis de justice et contre les lois d'exception; heureux lorsque, comme Paul, nous trouvons dans les représentants de l'autorité publique des hommes assez honnêtes pour respecter en notre faiblesse l'inviolable majesté du droit, assez courageux pour ne pas la sacrifier aux exigences d'une lâche et malsaine popularité.

» Serions-nous moins soucieux de nous acquitter des obligations qui nous lient envers notre patrie de la terre ? Agir ainsi serait violer un des préceptes formels de l'Evangile. En effet, le maître que nous nous faisons gloire de servir, nous a imposé le devoir rigoureux « de rendre à César ce » qui appartient à César, et à Dieu ce qui appar- » tient à Dieu ». Le même apôtre qui s'est réclamé avec tant d'énergie du titre et des prérogatives de citoyen romain, rappelle à tous les chrétiens qu'ils sont obligés, par la conscience, envers les puissances légitimes, auxquelles ils doivent payer la triple dette « du respect, du tribut et de l'impôt ».

» Assurément, et nous n'avons garde de l'oublier, la piété est le premier de nos devoirs. Mais cette piété bien entendue (je traduis presque textuellement saint Paul) ne concerne pas seulement les promesses de la vie future ; elle contient encore en principe et en germe les avantages de la vie présente, d'autant plus assurés à l'individu, à la famille, à la cité, aux nations, que les fils de l'Evangile seront plus fidèles à chercher en tout et par-dessus tout le royaume de Dieu et sa justice!

» La justice! Il ne faut pas vous avoir beaucoup pratiqué, monsieur, pour être convaincu de la sincérité avec laquelle vous souhaitez de la voir régner parmi les hommes. Comment donc avez-vous pu être conduit à reprendre la thèse de Gibbon ? Pourquoi accuser si amèrement les chrétiens « d'avoir couché au sépulcre le génie de » Rome »?

» Ah ! sans doute, elle était belle, cette paix qui contenait huit siècles de luttes et d'efforts ! Elle était vraiment admirable, l'organisation politique de ce vaste empire qui savait se faire obéir des nations les plus lointaines sans les dépouiller de leurs libertés locales ! Il était incomparable, cet épanouissement de toutes les facultés de l'esprit humain auquel nous devons tant d'œuvres immortelles dans les lettres et dans les arts !

» Quand l'heure est venue où, sous l'empire de causes qui dépassent de beaucoup la responsabilité des hommes, cet état social a subi la crise d'un suprême ébranlement, l'émotion de votre cœur a troublé, comme malgré vous, l'impartialité de votre esprit.

» Voulez-vous, monsieur, me permettre un rapprochement? Vous n'êtes pas Symmaque, et je suis bien moins encore saint Ambroise. Mais, dans toute la dernière partie de votre histoire, on croirait entendre l'écho des doléances du préfet de Rome et de la requête présentée par lui aux empereurs, pour demander le rétablissement de l'autel de la Victoire, au nom de la prospérité de l'empire et de la félicité du genre humain, compromises par la nouvelle religion. *Repetimus religionum statum qui Reipublicæ diu profuit*

» L'évêque de Milan répondait à Symmaque, et vous trouverez bon que je vous réponde avec lui : « Il ne faut pas se laisser éblouir par l'éclat extérieur des choses et des paroles, et il importe » d'examiner avec attention ce que recouvrent ces » dehors si brillants. »

» Et en vérité, sous ces grandeurs dignes d'une éternelle mémoire, quelles lacunes effroyables ! Que d'injustices essentielles derrière cet incomparable faisceau de lois si équitables ! Que de désordres indescriptibles, dissimulés par cette belle ordonnance à laquelle avaient concouru toutes les puissances du génie d'un grand peuple !

» Illustres, forts, heureux, ils l'ont été, je le veux, ces triomphateurs qui montaient au Capitole, ces généraux qui domptaient la barbarie, ces sénateurs et ces patriciens qui applaudissaient aux harangues de Cicéron ou redisaient dans leurs fêtes les chants épicuriens d'Horace ; enfin, et plus encore, ces sages qui firent asseoir sur le trône des Antonins les maximes de la plus noble philosophie.

» Mais avec tout cela, monsieur, pour redire la parole terrible d'un vieil auteur loyalement cité par vous, « *on avait mal à l'âme* ».

» Voilà ce qui explique l'irréparable incapacité de toutes ces splendeurs, à donner aux hommes cette paix du dedans sans laquelle il n'y a de félicité véritable ni pour les individus ni pour les sociétés. Voilà en même temps ce qui justifie la mission providentielle de ces nouveaux venus, d'abord si mal accueillis parce qu'ils dérangeaient l'équilibre factice et commode des passions et des intérêts ; puis bientôt, non-seulement compris, acceptés, admirés, mais imités et suivis jusqu'aux plus héroïques immolations, parce qu'eux seuls possédaient le secret d'adoucir ce mal intime des âmes, dont la puissance et la gloire ne guérissent pas.

» Pour clore ce débat, monsieur, j'invoquerai deux témoignages dont l'autorité ne saurait vous être suspecte : celui de votre prédécesseur et le vôtre.

» Dans son beau mémoire sur la Germanie, M. Mignet a résumé les titres du christianisme à l'admiration et à la reconnaissance des penseurs. N'est-il pas juste de saluer avec lui comme un bienfait pour le monde « la religion qui se fonde sur le sacrifice; qui recommande le dévoûment; qui s'adresse aux sentiments les plus purs, les plus nobles, le plus désintéressés », et dont il faut dire qu'« elle est la fleur exquise de l'humanité » ?

» Quant à vous, monsieur, et ici, à ma grande joie, nous allons nous retrouver complètement d'accord, vous avez écrit ces deux lignes qui, à elles seules, suffisent à l'honneur du christianisme. « S'il a, dites-vous, fait d'aussi rapides progrès, » c'est qu'il a aimé les pauvres, et délivré les fidè- » les des incertitudes de la mort. »

» Ne sont-ce pas là des services de premier ordre ?

» Suivant Platon, qui répète une des maximes favorites de Socrate, apprendre aux hommes à mourir, c'est tout simplement les conduire aux sommets de la plus haute philosophie. Et Montaigne, auquel on ne reprochera pas des allures d'esprit trop mystiques, écrit à propos de la mort : « C'est à ce dernier jour que se doibvent toucher » et esprouver toutes les autres actions de nostre » vie : c'est le maistre jour; c'est le jour juge de » tous les aultres. »

» Donner la science pratique de bien mourir, non seulement à quelques sages formés aux écoles en renom, mais aux simples, aux faibles, à des enfants comme Agnès, à des esclaves comme Blandine; passer les blessures des cœurs meurtris; créer dans un monde égoïste la passion et la contagion du dévouement; enseigner aux hommes l'art tout divin de se sacrifier pour consoler ceux qui pleurent, voilà ce que nos pères, dans la foi, ont fait au milieu des splendeurs sans miséricorde de la Rome impériale, et quand tout était conjuré pour écraser les misérables privés de toute consolation et de tout espoir.

» Dieu soit loué! cette sève toujours féconde ne cesse de produire ses fruits parmi nous. J'en atteste ces prodiges d'héroïsme au service des souffrances d'autrui que la plume d'un de nos confrères faisait revivre naguère dans des récits sur lesquels ont coulé bien des larmes, et qui demeureront, à son insu peut-être, une des saisissantes apologies de la foi chrétienne au dix-neuvième siècle.

» Les détresses physiques ou les misères morales des hommes pouvaient fournir à Juvénal et à Martial la matière de leurs traits les plus acérés contre le faste et le luxe homicide des parvenus.

» Mais des satires ou les épigrammes ne sont pas du pain aux affamés et ne rêvent pas ceux qui ont « mal à l'âme » parce qu'ils sont tombés dans des abîmes de fatalité et de douleur. Or, ce ministère de la miséricorde ne s'est jamais avisés les Césars avec leur puissance, les orateurs ou les poètes exquis du grand siècle, les philosophes les plus corrects, les jurisconsultes qui portèrent à leur perfection le bons sens et la justice appliqués à la science des lois, il est devenu partout, depuis deux mille ans, l'apanage et comme la raison d'être des chrétiens.

» Il est vrai qu'ils n'ont pas écrit les odes d'Horace, ni rédigé les constitutions d'Ulpien, ni bâti le Capitole. Mais, outre que dans le seul domaine des lettres et des arts, ils n'ont rien à redouter d'un parallèle avec les anciens, ils n'ont pas cessé de compatir à ce pleur universel dont les hommes et les choses, tributaires du temps, alimentent le flot intarissable. En dotant le monde de la fille de charité et de la petite sœur des pauvres, ils ont, et au delà, payé la dette de la fraternité humaine et fait leur part dans l'œuvre générale de la civilisation et du progrès.

» Quand vous retournerez à Rome, monsieur, pour enrichir votre beau travail des plus récentes conquêtes de l'archéologie, et, comme vous l'avez dit si honnêtement dans votre conclusion, pour l'élargir » et la perfectionner, vous rencontrerez quelques-unes de ces infatigables messagères du dévouement et de la consolation. Simples plébéiennes ou patriciennes illustres, que n'eussent pas désavouées les plus anciennes familles, la *gens Fabia* ou la *gens Sempronia*, elles vont aux détresses, aux misères, aux délaissements de ce pauvre monde, et elles travaillent sans relâche à mettre dans les âmes et dans les sociétés une paix meilleure que « la paix augustale ».

» Elles passeront près de vous, sous leur manteau de bure, au milieu des ruines imposantes qui, de Romulus à Théodose, redisent l'histoire de la vieille Rome, et elles achèveront de vous réconcilier, monsieur, avec ces premiers disciples de l'Evangile dont elles continuent la tradition. Votre cœur généreux saluera en elles la charité qui, au nom d'une sagesse supérieure à la philosophie des Sénèque et des Marc-Aurèle, se donne jusqu'au sacrifice; et empruntant à la sibylle virgilienne le cri d'une religieuse émotion, vous direz avec nous: Dieu est là ! *Deus, ecce Deus* ! »

SÉNAT

(De nos correspondants particuliers et par F. [illegible])

Séance du jeudi 18 juin

Présidence de M. Le Royer

La séance est ouverte à 2 heures.

Les cas de nullité du mariage

L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération sur le projet de loi de MM. Allou, Batbie, Demormandie et Jules Simon, ayant pour objet les nullités de mariage et des modifications au régime de la séparation du corps.

Les deux premiers paragraphes de l'article 1449 sont adoptés.

M. Griffe défend un amendement ainsi conçu : « Supprimer du dernier paragraphe de l'article 1449 du code civil les mots « à son refus » et rédiger ainsi ce paragraphe : « Elle ne peut aliéner ses immeubles sans le consentement du mari ou sans être autorisée par la justice. »

L'amendement de M. Griffe est mis aux voix et, après une épreuve douteuse, adopté.

Cet amendement forme un article 3, qui est adopté.

L'article 4, ancien 3, est adopté.

L'article 5 est adopté.

M. Isaac demande qu'il soit dit que la loi soit applicable dans toutes les colonies où le code civil est en vigueur.

La proposition de M. Isaac est mise aux voix et adoptée.

Le Sénat décide qu'il passera à une seconde délibération.

La dérivation du Loup

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à la dérivation du Loup, affluent du canal d'irrigation de la Siagne.

M. Buffet. — Si le projet de loi était adopté, il serait indispensable que le ministre proposât un crédit supplémentaire imputable sur les ressources de 1885, c'est-à-dire sur le déficit. La proposition de loi n'est pas complète, elle aurait dû être soumise à l'enquête.

M. Hervé-Mangon. — Le projet qui vous est soumis est complètement étudié. Je me trouve d'accord avec la commission sénatoriale sur la question d'utilité publique.

M. Buffet réplique et insiste pour l'ouverture d'une enquête.

Après des répliques de MM. Hervé-Mangon et Buffet, la proposition Buffet est mise aux voix.

Il y a une demande de scrutin public

La proposition Buffet, demandant une enquête, est repoussée par 143 voix contre 74

La séance est levée.

Séance samedi.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondants particuliers et par fil spécial)

Séance du jeudi 18 juin 1885

Présidence de M. Floquet

La séance est ouverte à deux heures.

La médaille commémorative du Tonkin

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à la création d'une médaille commémorative du Tonkin.

M. de Lanjuinais demande le renvoi à la commission pour l'élimination des articles conservés à la description de la médaille. Il faut se borner à voter le principe.

Il regrette l'adoption de l'effigie de la République. (Applaudissements à droite.)

Les articles sont successivement adoptés.

M. Paul de Cassagnac dit que le principe de la loi rencontre un assentiment unanime. Tous les partis sont d'accord pour admirer nos soldats, qui sont à la hauteur du passé de la France et seront à la hauteur de l'avenir ; mais, en y attachant un caractère exclusivement républicain, on enlèverait à cette récompense ce qu'elle doit avoir de national. Parmi les survivants et parmi les morts, y compris le plus illustre d'entre eux, beaucoup n'étaient pas républicains; c'est pour cela, sans doute, qu'on ne veut pas accorder à l'amiral Courbet des funérailles nationales, c'est parce que le marin n'avait dans le cœur que le nom de la France.

L'Empire a accordé des médailles, on y voyait les mots : « Empire français ; » qu'on mette sur la médaille du Tonkin les mots : « République française, » qu'on y mette même l'image de la République; mais qu'on n'y mette pas cette mention qui n'est pas vraie : « La République française à ses défenseurs. » Ces mots, s'ils étaient maintenus, autoriseraient à croire que cette guerre, qui a coûté tant d'hommes et tant d'argent au pays, n'était pas une guerre française, mais une guerre républicaine.

A l'unanimité de 407 votants, le projet de loi est adopté.

La grève de Château-Regnault

M. Tony-Révillon a la parole pour adresser une question à M. le ministre de l'intérieur au sujet de la grève de Château-Regnault (Ardennes). Il s'agit de la liberté du travail et de l'application de la loi sur les syndicats professionnels.

L'administration d'une usine a mis les ouvriers en demeure de choisir entre leur travail et l'association syndicale et leur a fait savoir que ceux qui ne reprendraient pas leur travail seraient définitivement renvoyés : ils se sont présentés à d'autres ateliers, où on a refusé de les recevoir et se sont vus privés de tout secours sur la caisse de secours de l'usine; enfin, leurs propriétaires les ont expulsés de leurs logements. Or, le patron de cette usine est en même temps maire de la commune ; il devrait faire respecter, comme maire, la loi qu'il viole comme patron.

L'orateur s'adresse au gouvernement de la République et lui demande de faire justice.

M. Allain-Targé répond que les patrons doivent être les premiers à donner l'exemple du respect de la loi et à reconnaître les droits des ouvriers. On ne saurait donc trop blâmer ceux qui ont provoqué une grève en déclarant que les ouvriers qui feraient partie d'une chambre syndicale seraient renvoyés de l'usine.

Le maire de Château-Regnault est l'un des propriétaires de l'usine, mais il n'est pas responsable des faits auxquels il est resté [illegible] que totalement étranger, [illegible] il a rendu [illegible] services à [illegible]. Le gouvernement ne peut pas [illegible] intervenir [illegible] ; il [illegible] l'un [illegible] ; ils peuvent [illegible] librement [illegible] gouvernement ne peut que leur conseiller de ne pas pousser à l'extrême l'exercice de leurs droits. Quant aux infractions à la loi sur le travail des enfants et sur la durée du travail, si elles sont constatées, elles seront réprimées.

M. Pierre Legrand ajoute qu'en effet, certaines infractions ont été relevées ; il y sera mis ordre.

M. Tony Révillon maintient que le maire est, comme ses associés, personnellement responsable de ce qui s'est passé : il aurait dû être révoqué. Quant à la surveillance des usines, elle est très mal faite.

M. Pierre Legrand répond qu'elle sera incessamment améliorée.

Le recrutement de l'armée

L'ordre du jour appelle la suite de la deuxième délibération sur le projet de loi relatif au recrutement de l'armée.

L'article 29 est adopté sans discussion, ainsi que les articles 30 à 46.

Sur l'article 47, autorisant le ministre de la guerre à renvoyer certains hommes après un an de service, M. de Lanessan dépose un amendement modifiant de la façon suivante le paragraphe en question : « En temps de paix, soit dans des proportions nécessitées par la loi de finances, soit dans des proportions nécessitées par le recrutement des cadres intérieurs, sans que ces proportions puissent dépasser 7,000 hommes, le ministre de la guerre sera autorisé à renvoyer dans leurs foyers les hommes ayant un an de service. »

L'amendement de M. de Lanessan est adopté.

Les articles 48 à 67 sont adoptés;

Les articles 68 à 72 sont adoptés.

La suite de la discussion est renvoyée à samedi.

La séance est levée.

Situation météorologique. — La zône de faibles pressions s'est déplacée vers l'Est, le baromètre a monté rapidement en France, il atteint 765 m/m à Brest. La baisse continue dans l'ouest des îles Britanniques, où le vent souffle du S.-O.

La température monte au centre du continent, elle descend sur l'Ouest et le Sud-Ouest. Ce matin, le thermomètre marquait 5° à Arkangel, 13° à Paris, 16° à Lyon, Berlin, 20° à Vienne et 26° à La Calle.

En France, de nombreux orages ont éclaté, sauf sur le littoral de la Manche et de la Bretagne où le temps a été beau; l'éclaircie va se propager à l'intérieur. A Paris, hier, il est tombé 27 m/m d'eau ; quelques averses ont été très fortes. Ce matin, le temps se met au beau.

Température. — Le thermomètre centigrade de l'ingénieur Queslin, 1, rue de la Bourse, à Paris, marquait aujourd'hui :

A 7 h. du matin 1° c/. au-dessous de zéro
— 11 h. — 17° 5 —
— 1 h. — 19° c/. —
Hauteur barométrique : 760 m/m 0/0

Observations météorologiques. — *Paris, 19 juin* — La pression barométrique est de 760 à Dunkerque, Nice ; 765 à Brest. — Le baromètre baisse de 4 m/m à Valentia par sud-ouest ; hausse de 7 à Brest, 5 à Biarritz, 4 Perpignan. — Temps probable: vent d'entre ouest et nord, ciel beau. — Température moins chaude.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

L'abondance des matières nous force à ajourner à demain la suite de notre feuilleton.

Le conseil municipal de Paris a eu, ces jours-ci, le bons sens de repousser une proposition de M. Mesureur tendant à la suppression de toutes les dénominations de rues qui rappellent un saint ou un souvenir religieux. Le même conseil a cependant approuvé, mercredi, des propositions du même genre qui, en politique, étaient inspirées par le même sentiment d'intolérance. La rue Bonaparte s'appellera désormais rue du Luxembourg.

C'est inepte, et un de nos confrères fait justement remarquer que le conseil municipal de Paris devrait, pour être logique, voter la suppression de la colonne Vendôme et la démolition de l'Arc-de-Triomphe.

Nous devons, d'ailleurs, apprendre à M. Mesureur que l'idée de supprimer tout souvenir religieux dans le noms de rues, ne lui appartient pas en propre, et qu'elle avait déjà été émise, il y a plusieurs années, au conseil municipal de Roubaix.

Le conseiller roubaisien — rappelons que c'était M. Dégremont — avait même appuyé sa proposition sur un considérant que nous n'oublierons jamais :

« Considérant, disait cet édile, *que les saints » inscrits au calendrier n'ont jamais rendu aucun » service au commerce ou à l'industrie de Roubaix, » etc.* »

Il y eut, dans la salle de l'Hôtel-de-Ville, un éclat de rire immense, formidable. Les conseillers de la droite se tordaient : M. Moreau et quelques autres paraissaient avoir une envie folle de s'en aller, pour ne pas désobliger, plus longtemps M. Dégremont et aussi pour se remettre un peu ; l'administration elle-même, qui ne riait pourtant pas souvent, à ce moment-là, s'en donnait à cœur joie. M. Dégremont, seul, restait tragique. Il avait même un air qui voulait dire : Ah ! ça, mais qu'est-ce qu'ils ont tous? Qu'est-ce que j'ai bien pu dire de si drôle ?

La commission de la voirie n'a jamais fait son rapport sur la proposition Dégremont.

Notre concitoyen est bien vengé aujourd'hui: il s'est trouvé, à Paris, un collègue pour le comprendre et pour l'imiter.

M. le Maire de Roubaix et M. Pennel-Wattinne, adjoint, sont en ce moment à Paris, pour entrer en pourparlers avec la Compagnie du chemin de fer du Nord, au sujet de la reconstruction de la gare de Roubaix.

Après une série de brillantes et chaudes journées, comme on n'en avait pas vu depuis longtemps, le ciel s'était tout à coup assombri, le baromètre était subitement descendu, et nous avons eu un commencement de semaine nébuleux, pluvieux et même froid. Jeudi, par contre, la journée, ensoleillée, fort belle, invitait les promeneurs à des excursions dans les environs, et ceux que leurs affaires ou leurs occupations n'enchaînent pas à la tâche, ne s'en sont certes pas privés.

Le soir, la *Grande-Harmonie*, a donné, au kiosque de la place Chevreul, une de ces magnifiques auditions qui lui sont particulières. Il y avait foule, foule trop nombreuse même. En effet, on verrait avec infiniment de plaisir l'absence de quantité de gamins, qui, insensibles aux charmes de la musique, se pourchassent les uns les autres, se faufilent entre les promeneurs, les bousculent à chaque instant, accompagnent le tout de cris assourdissants, et sont une cause permanente de vacarme et de désordre.

La « Grande-Harmonie ». — On rappelle aux musiciens et aux membres honoraires que la répétition générale de cette semaine a lieu aujourd'hui vendredi, dans les jardins du local et que les vendredis suivants (sauf avis contraire) il y aura toujours répétition générale dans les mêmes jardins.

Le concert d'été, offert chaque année aux membres honoraires, se donnera le dimanche 26 juillet dans les magnifiques jardins de M. Alfred Motte (rue Saint-Jean), qui a bien voulu les mettre à la disposition de la *Grande-Harmonie*.

Il y a des gens bien heureux, en ce moment, à Roubaix ! La pêche à la ligne est ouverte, depuis le 16, et, dimanche prochain, jour de liberté pour nos bons pêcheurs :

Le soleil *pourra* voir le surprenant tableau
De six mille bouchons dansant au fil de l'eau

Tous ils [illegible] être là, sur les bords du canal ou [illegible] au des alentours ; beaucoup sont à l'[illegible] même que l'an dernier, et [illegible] un [illegible] il y revient toujours.

Mais, hélas ! les mauvais postes sont plus nombreux que les bons, et c'est ici qu'éclatent l'héroïque patience et la foi inébranlable du *lignard*.

Un divorce a été prononcé, vendredi matin, par l'adjoint remplissant les fonctions d'officier de l'état-civil. Les époux disjoints sont un coiffeur et sa femme.

L'enquête relative à l'affaire de mœurs du boulevard de Paris n'est pas encore terminée : elle se poursuit avec activité, sans cependant avoir amené, jusqu'à présent, d'autres arrestations. Ajoutons que la propriétaire d'un café voisin n'y a jamais été impliquée, bien qu'un journal de Lille ait annoncé qu'elle avait été arrêtée. Cette femme a simplement déposé comme témoin.

Un ouvrier briquetier, nommé Emile Baudart, a pris la fuite en enlevant divers outils et brouettes, déposés dans une briqueterie de la route de Wattrelos. On croit qu'il s'est réfugié à Warcoing, d'où il est originaire.

Wattrelos. — A l'occasion de la ducasse qui a eu lieu dimanche et lundi, la société des *Amis-Réunis* a organisé, dans cette commune, de grandes fêtes de bienfaisance.

Dimanche prochain, il y aura un carrousel : les prix s'élèvent à 650 fr. Le lendemain, dans les jardins de la *Perche*, ascension d'un ballon qui cube 1,500,000 litres et mesure 50 mètres de circonférence. L'aéronaute exécutera en l'air divers exercices de gymnastique sur un trapèze suspendu au-dessous de la nacelle. Pendant le gonflement du ballon, la musique les *Enfants de la Lyre* jouera plusieurs morceaux. Une estrade sera mise à la disposition des spectateurs.

Nous souhaitons à ces réjouissances un succès pareil à celui des fêtes patriotiques de la Pentecôte.

— Avant-hier, à six heures du soir, le nommé Louis Her, garçon brasseur chez M. Lezy, amenait de la bière chez M. Bretelle, cabaretier sur la Vieille-Place. Or, l'escalier de la cave de cet estaminet ne permettant pas de descendre une rondelle en la roulant de haut en bas, on est forcé de la porter par l'une des extrémités, ce qui exige, de la part de celui qui opère, non seulement une certaine force musculaire, mais aussi une grande habitude. Her réunissait ces qualités : cette fois, malheureusement, il fit un faux pas, et la rondelle se renversant sur lui, il tomba dans la cave. Le corps couvert de contusions, il a dû passer la nuit chez le cabaretier, et n'a pu être reconduit à son domicile que le lendemain. On espère que, grâce à sa vigoureuse constitution, Her en sera quitte pour quelques semaines de repos.

Rien n'est plus difficile à détruire que cette moisissure de l'esprit qu'on appelle un préjugé ; c'est ce qui explique les difficultés inouïes que rencontre un nouveau produit à son début ; il faut donc qu'une spécialité ait une valeur réellement incontestable pour acquérir, en peu de temps, une popularité aussi considérable que celle dont jouissent actuellement les Pilules Suisses. Encore un succès à leur actif. — « Toulouse, le 21 février 1885. — Veuillez m'envoyer, par le retour du courrier, cinq boîtes de vos Pilules Suisses à 1 fr. 50. Je vous remercie infiniment du bien qu'elles me font et je vous autorise à publier mon nom dans les journaux que vous jugerez à propos.

» Paul Jardin, cordonnier, barrière du Prépit. »

A. M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris. 11018

UNE MAISON ANGLAISE de toute honorabilité, faisant la représentation à Londres et visitant le gros et les grandes maisons de nouveautés, désirerait représenter un fabricant important de Roubaix. Références de premier ordre. — Réponse, par lettre, au bureau du journal, sous les initiales B R W G. p 20 - 10972

TOURCOING

L'adjudication du mobilier du lycée. — Aujourd'hui, à trois heures et demie, a eu lieu, dans la grande salle des fêtes de l'Hôtel-de-Ville, l'adjudication publique des travaux et fournitures relatives au mobilier et à l'aménagement intérieur du lycée de Tourcoing.

Le dépouillement des lettres de soumissions a donné le résultat suivant :

1er lot. Mobilier d'appartements, de dortoirs, lits, literies, rideaux, stores, etc., prévus pour la somme de 116,759 50.

Ont soumissionné : MM. Louis Gaillez, de Tourcoing, avec un rabais de 5 0/0; Ed. Leger et Cie, de Paris, 15.25; Delmotte-Decroix, de Lille, 20 50 ; Despinoy, de Saint-Amand, 14.25; Leloutre et Cie, de Lille, 16.25; Colas et Cornille, de Lille, 14.25 ; Schmidt et Piolet, de Paris, 15 25; La Société anonyme du Vieux-Chêne, 7.50.

M. Delmotte-Decroix a été déclaré adjudicataire.

2e lot. — Mobilier scolaire, prévu pour une somme de 82,875 fr.

Ont soumissionné : MM. Ed. Léger et Cie, de Paris, avec un rabais de 13.25 0/0 ; E. Dutilleul, de Lille, sans rabais ; M. Rogier, de Roubaix, avec un rabais de 2.75 ; Emile Rouzé, de Lille, 16 25 ; Grenissius, de Paris, 7 50; Lecocur, de Paris, 1 75 ; Léon Mille, de Lille, 11.25 ; Poubla, de Paris, 11.25.

M. Emile Rouzé, de Lille, a été déclaré adjudicataire.

3e lot. — Mobilier : vaisselle, batterie de cuisine, prévu pour 6.387 fr.

M. Emile Vandekerkove-Boussemart, de Tourcoing, qui, seul, avait soumissionné, a été déclaré adjudicataire avec un rabais de 6 0/0.

4e lot. — Tuyauterie de gaz, prévue pour 13,408 francs.

Ont soumissionné : MM. Louis Herbaux, de Lille, avec un rabais de 7 0/0 ; L. Asselbourg, de Lille, 7.25 ; Ad. Sabardeil, de Lille, 8 ; Seynave-Dubocage, de Roubaix, 7.25 ; Hercelle-Leruste, de Tourcoing, 5 ; Jean Seynave, de Roubaix, 16 25 ; Romins frères, de Paris, 2 ; Ed. Desmet, de Roubaix, 14.25 ; Abel Lecomte, de Roubaix, 12 75 ; Eug. Macquart, de Paris, 12 50.

M. Jean Seynave de Roubaix, a été déclaré adjudicataire.

5e lot. — Appareils d'éclairage, prévus pour 9,825 fr.

Ont soumissionné : MM. Seynave-Dubocage, avec un rabais de 9 0/0 ; Louis Herbaux, 6 ; A. Decroix, 5 75; Hercelle-Leruste, 16 ; Jean Seynave, 18.25; Romins frères, 2 ; Ed. Desmet, 29.25 ; Rozier frères, de Paris, 1 25 ; Abel Lecomte, 6 25 ; E. Macquart, 13 75.

M. Ed. Desmet, de Roubaix, est déclaré adjudicataire.

6e Lot. — Appareils de chauffage, prévus pour 18.330 fr.

Ont soumissionné : MM. Berlinguez, de Lille, avec un rabais de 15 25 0/0 ; Baudon fils, de Lille, 10 0/0.

M. Berlinguez, a été déclaré adjudicataire.

8e lot. — Plomberie, lavabos et service des eaux, prévus pour 19,360 fr.

Ont soumissionné : MM. Jules Suis, de Tourcoing, avec un rabais de 5.25 0/0 ; Derville-Derache, de Lille, 5.75 ; Antoine Degoix, de Lille, 8.75; Sabardeil, de Lille, 13 ; Hare-lle-Leruste, 5 ; Romins frères, de Paris, 2; Mathelin et Garnier, de Lille, 15.50 ; E. Macquart, de Paris, 16.75.

M. E. Macquart a été déclaré adjudicataire.

Le drame de Mouveaux. — Delannoy, à la suite de la fatigue éprouvée dans les interrogatoires et confrontations de mardi après-midi, avait été pris, le soir, d'une forte fièvre qui a duré une partie de la nuit mais, mercredi matin, son état s'était amélioré. Les frères Rog lui ont été conduits mercredi, à midi, à la maison d'arrêt de Lille. On a de fortes présomptions que toute cette affaire est une œuvre de vengeance personnelle.

Le revolver qui a servi à blesser Delannoy, a été retrouvé dans une des cuves maçonnées, servant pour les peaux. Deux balles ont été tirées. On se demande si Delannoy ne les aurait pas reçues toutes deux dans la bouche. L'état du blessé est toujours le même.

Un accident grave s'est produit, hier, au tissage de MM. Tiberghien frères. Un ouvrier, nommé T. Skittega, âgé de 17 ans, était occupé à graisser son métier, lorsque la manche de sa chemise fut prise par une courroie et le bras, attiré par celle-ci, fut assez sérieusement fracturé.

Les premiers soins furent donnés au blessé par M. [illegible] Cadeau.

[illegible] ans, nommé Anne Welcome, employé chez [illegible] Cailliez fils, a eu la main droite prise dans les engrenages de son métier. Trois doigts ont été profondément contusionnés.

M. le docteur Fichaux lui a donné ses soins.

Extradée. — Elise Boulenger, 26 ans, née à Gasteaux (Belgique), ex-cabaretière, accusée de soustraction frauduleuse, arrêtée à Lille et remise aujourd'hui à la gendarmerie belge.

Le tribunal de simple police de Tourcoing a prononcé, dans son audience de ce jour, les condamnations suivantes :

Défaut d'éclairage, 1 — Avoir laissé pénétrer des moutons dans un champ, 1. — Passage sur un terrain ensemencé, 3 — Divagation de chien, 1. — Jeux de hasard, 3. — Jet de corps dur, 1. — Défaut d'enlèvement de boue, 1. — Infraction à la police des cabarets, 15. — Tapage nocturne, 2. — Violences légères, 12. — Ivresse manifeste, 4.

Mouvement des halles. — Arrivages du 18 juin :

Pommes de terre, 645 kilos. — Poisson frais, 325 kilos — Saumon, 35 kilos. — Cerises, 425 kilos. — Carottes, 50 bottes. — Choux fleurs, 50. — Fraises, 38 corbeilles. — Petits-pois, 425 kilos.

LILLE

L'emprunt à la Caisse des écoles. — L'administration municipale poursuit son système d'emprunt, ne se préoccupant point de l'avenir. Sur les sollicitations de M. Géry Legrand, le projet d'emprunt de *cinq millions* à la Caisse des écoles a été distribué aux députés. Voici le texte :

Art. 1er. — La ville de Lille est autorisée à contracter, auprès de la Caisse des lycées, collèges et écoles primaires, aux conditions ordinaires de cet établissement, un emprunt de 5 millions, réalisable par fractions successives, savoir :

Deux millions en 1885;
Un million cinq cent mille francs en 1887;
Un million cinq cent mille francs en 1889.

Les dites sommes, remboursables trente ans après leur réalisation, sont destinées à pourvoir tant aux travaux de construction et de reparation des établissements scolaires, qu'aux frais d'acquisition de terrains et d'achat de mobilier.

Article 2. — La même ville est autorisée à s'imposer extraordinairement par additions au principal de ses quatre contributions directes, savoir deux centimes quatre-vingt-deux centièmes pendant trente ans, à partir de 1885, deux centimes douze centièmes pendat trente ans, à partir de 1888, deux centimes douze centièmes pendant trente ans à partir de 1890. Le produit de ces impositions, évalué, en totalité, à six millions environ, servira de remboursement de l'emprunt en capital et intérêts.

Instruction publique. — Les examens pour l'obtention du certificat d'aptitude à la direction des écoles maternelles ont commencé mercredi, à la préfecture du Nord. Voici les noms des candidates admises :

Mlles Broux, Bugnot, Cacheux, Catteau, Carlier, Chartier, Dereumaux, Delcour, Delmer, Deviez, Allard, Aubert, Boteanou, Bessart, Beneitreau, Gonet, Marie Canet, Chimot, Marie Collin, Raymonde Collin, Collette, Cornaille, Bergdoll, Bertaux, Blanchard, Bouchez, Bourlet, Baron, Deliège, Delestraint, Houtre, Dasihu, Debut, Debailleux, Le Bredonchel, Dubois, Elisa Lefebvre, Erhard, Leafant, Dorchin, Dusol, Herleur, Hainaut, Lagaisse, Lalou, Gelandier, Lohier, Noisette, Pannequin, Paris, Pauquet, Pecqueur, Dusart, Dursits, Lhomme, Michaud, Malézieux, Gouraud, Gunther, Maurice, Mehaye, Montebello.

Jubilé de sœur Saint-Hyppolite. — Au milieu des agitations de la vie publique et du retentissement prolongé des grandes funérailles qui ont marqué, pour la France entière, le premier jour de juin, il est bon de signaler, dans une sphère plus modeste, un événement local, une cérémonie touchante, qui fera époque dans un de nos établissements d'instruction primaire.

Je veux parler du jubilé de sœur St-Hippolyte de Bon-Secours, qui vient d'être fêté à Lille, par ses élèves, anciennes et nouvelles. Sœur Saint-Hyppolite vient d'accomplir son 50e anniversaire de profession religieuse, et le 53e de son professorat. Elle a été, dans l'école de la rue de l'Hôpital-militaire, la digne émule de sœur Saint-Eugène de vénérée mémoire, qui a introduit chez nous, l'enseignement supérieur des filles, avant la création de l'école supérieure et du collège Isly.

Sœur St-Hippolyte a passé ce demi-siècle à former de bonnes élèves, dociles, chrétiennes et reconnaissantes ; nombre d'entre elles sont devenues de dignes mères de famille. Nous les avons vues, il y a trois ans, lors de son jubilé de professorat, plusieurs étant grand'mères, témoigner, par leur générosité et leur empressement, la reconnaissance qu'elles avaient conservée pour cette bonne sœur. Cette année, il n'y a eu que les plus anciennes demoiselles de la réunion qui ont pris part à cette fête de famille, et le patronage de St-Etienne, confié à son zèle.

Or, jeudi matin, devant une nombreuse assistance, une messe a été célébrée par M. le doyen de St-Etienne, dans la chapelle de l'établissement et chantée par le chœur de la réunion, composé des anciennes élèves de l'école de Bon-Secours, chœur dont les paroissiens de St-Etienne ont apprécié le savoir varié, par le beau choix de cantiques exécutés pendant le mois de Marie et par la bonne volonté des exécutantes. Ces chanteuses reconnaissantes ont mis toute leur âme pour faire arriver au Ciel leurs prières pour leur vénérable maîtresse.

Le soir, les anciennes élèves venaient offrir à leur seconde mère, une magnifique couronne. Des couplets de circonstance, chantés avec expression et entrain, sont venus récompenser cette digne institutrice de ses longs labeurs et lui donner la première récompense publique qui lui soit accord